

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements –no 1
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : Régie de l'énergie

Question 3.1.2 Référence : SCGM- 3 document 1 page 2 de 3 :

Préambule :

SCGM entend suivre les délais de raccordement pour les nouveaux clients résidentiels et se donner un objectif de réduction des coûts de branchement d'immeubles de 15 %.

Demandes :

Veillez fournir :

- a) les délais moyens de raccordement encourus actuellement par les nouveaux clients,
 - b) l'évolution des coûts de branchement d'immeuble par catégorie depuis les dernières années.
-

Réponse

- a) Les délais de raccordement varient et sont fonction de plusieurs facteurs dont, entre autres, la nature du raccordement à effectuer (sur réseau ou hors-réseau), la date de raccordement souhaitée par le client, la période de l'année et différents facteurs dépendants des autres intervenants impliqués dans le processus de raccordement d'un client (entrepreneur-plombier, municipalité...)

b)

CATÉGORIE	1994	1995	1996	1997	1998
UNIFAMILIALE	3 017\$	3 134\$	3 227\$	3 027\$	2 594\$
DUPLEX ET TRIPLEX	3 569\$	3 098\$	3 930\$	2 986\$	2 864\$
TOTAL PONDÉRÉ	3 079\$	3 132\$	3 256\$	3 028\$	2 610\$
